

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**Date de la convocation : 24/09/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Christian JANIN à M. Isidore POLO, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

**Absents :** M. André MASSE, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ENVIRONNEMENT** – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - 2018

**Rapporteur :** Bernard LOUIS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Les Etablissements Public de Coopération Intercommunale qui disposent de la compétence collecte des déchets ménagers ont pour obligation de produire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Celui-ci est destiné notamment à l'information des usagers. Il présente les indicateurs financiers du service et également les indicateurs techniques en les comparant aux objectifs réglementaires.

Celui-ci doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné puis transmis aux communes membres. Conformément à l'article D2224-5 du CGCT, ce rapport sera également mis à disposition du public sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération.

Le rapport 2018 est le premier rapport établi sur le nouveau périmètre de Vienne Condrieu Agglomération. Pour information, ce rapport a été soumis à la commission gestion des déchets du jeudi 19 Septembre.

Le Conseil Communautaire est invité à prendre connaissance de ce rapport et en donner acte.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission gestion des déchets réunie en séance du 19 Septembre,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2018 du service de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 9 OCT. 2019  
et a été publiée le - 9 OCT. 2019

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR